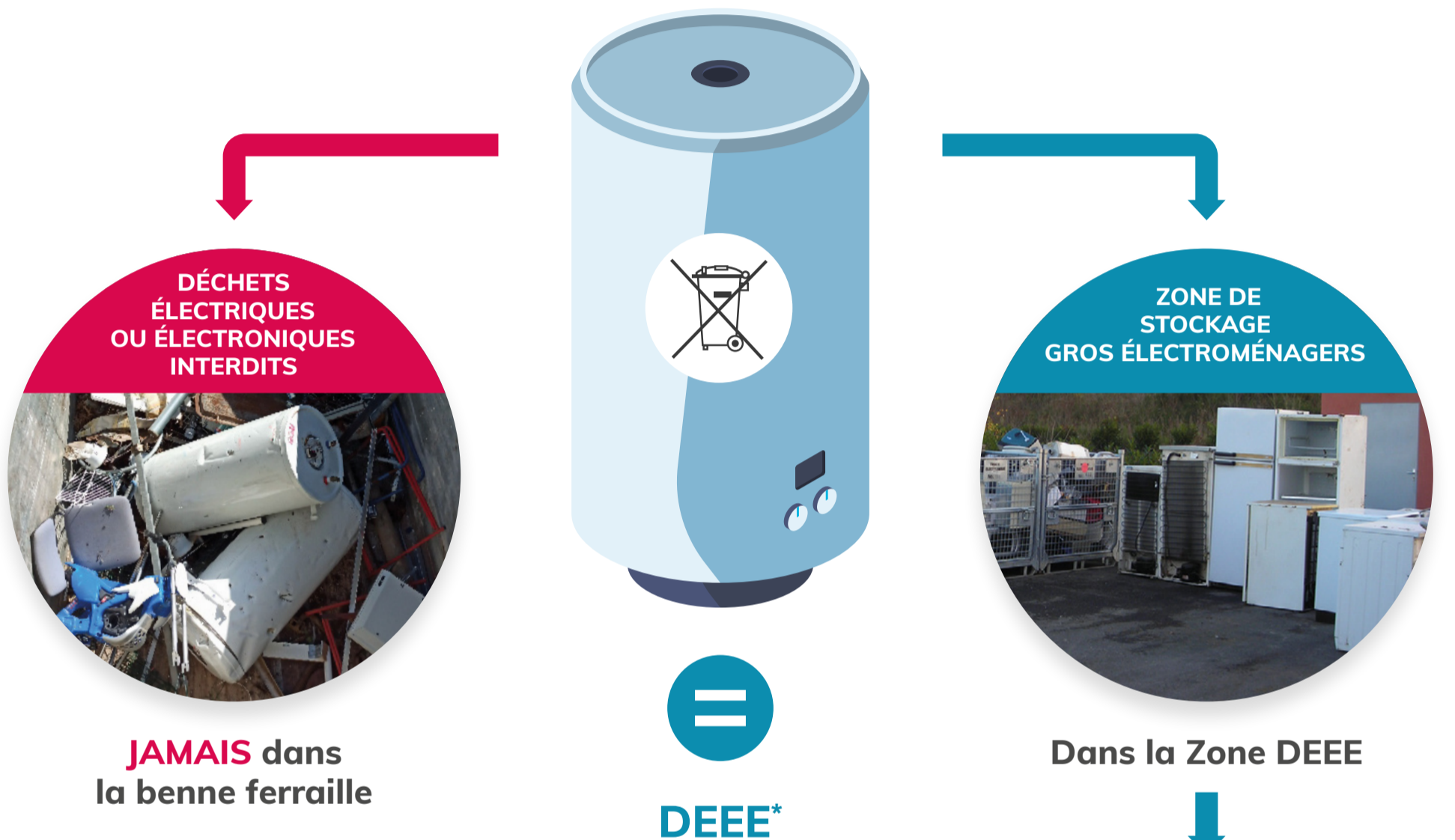



CONSIGNE DE TRI : BALLONS D'EAU CHAUDE

Conseil à l'utilisateur :
Vidanger un chauffe eau
=
Ouvrir la soupape de sécurité



Réceptionnez les ballons d'eau chaude VIDANGÉS. Stockez-les DEBOUT au sol ou dans la benne des Gros électroménagers Hors Froid.

i **En cas de non collecte par le chauffeur :**
Déclarez un incident sur le SI d'Ecologic :
<https://operation.ecologic-extranet.com>
(Choisir le type d'incident « Non collecte de ballon d'eau chaude »)

* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Une question, une difficulté liée aux opérations ?

✉ pilote@ecologic-france.com

